

Image not found or type unknown



liquidation judiciaire et taxe foncière

Par **wysocki**, le **09/01/2019** à **09:02**

bonjour , je suis en liquidation judiciaire depuis 2014 pour mon immeuble à usage de commerce et habitation ,il y a déjà eu une vente aux enchères sans résultats . Mais depuis le début de la procédure la perception continu à me réclamer la taxe foncière je suis dans l incapacité de régler de telles sommes alors que la liquidatrice m avait dit au départ de la procédure que je serai tranquille avec tout sa . Ont ils la droit de me poursuite sur cette taxe alors que mon bien est saisi je n y habite plus depuis longtemps ? je n en peux plus , j espère une réponse de votre part car je ne sais plus vers qui me tourner merci . cordialement